



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du lundi 29 septembre 2025 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 29 septembre 2025 à 18h30 dans la salle Aristide Briand en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée jusqu'à 18h40, puis a donné pouvoir à Madame Folliau
Madame	Monique	FOLLIAU	Administratrice nommée
Monsieur	Bastien	GUIMARD	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉE :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame Rouchon
--------	-------	---------------	---

EXCUSÉ :

Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé
----------	----------	----------------	----------------------

ABSENT :

Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé
----------	------	--------	----------------------

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

Madame	Tania	KOZINA
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 18h30.
Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté à la convocation et remercie les administrateurs de leur présence.

Madame Rouchon propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :

Conformément à cette délégation, les Administrateurs présents prennent acte des décisions municipales suivantes prises du 1^{er} juin au 31 août 2025 :

Au titre des aides municipales facultatives accordées aux Levalloisiens confrontés à des difficultés financières :

- 30 familles ont bénéficié d'aides alimentaires pour un montant total de 5 480 € et
- 18 familles d'aides financières pour un montant total de 11 469.80 €.

Prend acte.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 23 JUIN 2025

Madame Rouchon indique que le procès-verbal a été transmis aux administrateurs avec la convocation. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les Administrateurs présents.

Approuvée à l'unanimité.

3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE LEVALLOIS ENTRAIDE

Madame Rouchon indique que chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Levallois offre traditionnellement, au moment des fêtes de fin d'année, des coffrets gourmands à destination des seniors.

Comme l'année dernière, les seniors Levalloisiens ont eu la possibilité de renoncer à ce traditionnel coffret au profit d'un don pour l'Association Levallois Entraide, qui œuvre auprès des familles levalloisiennes en difficulté.

En réponse à Monsieur Nouguiet et Madame Bladier, l'Administration indique que 471 seniors ont fait le choix de financer cette association sur environ 10 300 seniors concernés par les cadeaux.

Madame Rouchon propose de passer au vote de la délibération qui a pour objet d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 710 € à l'Association Levallois Entraide.

Approuvée à l'unanimité.



4 - ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES POUR LES SERVICES PAYANTS DU CCAS

Madame Rouchon indique que pour une meilleure gestion des différents encaissements, il convient de modifier la régie de recettes afin de l'élargir à tous les services payants du CCAS : les activités de loisirs et de relever le montant de l'encaisse.

Au-delà des repas du restaurant Lorraine, des loyers et charges associés aux résidences seniors Lorraine et Mathilde Girault, aux repas livrés à domicile, à la téléassistance, il est ajouté également les activités de loisirs.

De même, en date du 11 juillet 2025, le Trésor Public nous a demandé de relever le plafond de l'encaisse de la régie de recettes.

Le montant de l'encaissement maximum que le régisseur est autorisé à détenir est fixé à 60 000 €.

La Cheffe du Service Comptable de Courbevoie a émis un avis favorable en date du 17 septembre 2025 à la constitution de cette régie de recettes.

Approuvée à l'unanimité.

5 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES ET DE CREANCES ETEINTES – BUDGET DE L'EXERCICE 2025

Madame Rouchon informe que dans le cadre de l'apurement des comptes entre le comptable et l'ordonnateur, Le Comptable Public a proposé au CCAS l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances pour lesquelles, il a épuisé toutes les actions de recouvrement.

Ces titres n'ont pu être recouvrés par suite :

- de poursuites sans effet, de modiques sommes à recouvrer, de décès et de l'effacement d'une créance par décision du juge.

Ces créances devenues irrécouvrables représentent un montant global de 1 607.94 €.

En réponse à Madame Bladier, l'Administration précise que ces dettes se rapportent essentiellement à des personnes âgées décédées, à des seniors pour qui les poursuites n'ont pas donné de résultats ou dont les dettes sont en dessous des seuils nécessaires pour engager une poursuite. Selon les deux états transmis par le Trésor public les créances concernent principalement le non-paiement de l'abonnement à la téléassistance, du service des repas et d'une décision juridique.

Madame Rouchon propose de passer au vote de la délibération qui a pour objet l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables et de créances éteintes et d'imputer les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

Approuvée à l'unanimité.

6 – CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT FIXANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CCAS AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Madame Rouchon informe que la convention relative au FSL présentée aujourd'hui fixe la participation du CCAS à ce fonds pour l'année 2025 s'élevant à 13 505.06 € contre 14 002.32 € en 2024, et se répartie comme suit :

- Volet logement : 10 485.86 € (contre 10 629.06 € versé en 2024) et
- Volet énergie : 3 019.20 € (contre 3 373.26 € versé en 2024).

L'Administration indique, qu'au titre de l'année 2024, 52 personnes ont bénéficié d'une aide liée à l'accès au logement tandis que 72 personnes ont reçu un soutien pour le maintien dans leur logement.

Madame Rouchon propose de passer au vote de la délibération qui a pour objet d'approuver les termes de la convention de participation du CCAS au financement du FSL au titre de l'année 2025, et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente du CCAS à la signer.

Approuvée à l'unanimité.

7 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PROTECTION CIVILE PARIS SEINE ET LE CCAS DE LEVALLOIS

Madame Rouchon informe que le CCAS et la Protection Civile Paris Seine continuent leurs efforts dans le champ des initiatives solidaires et sociales afin de soutenir les individus en situation précaire.

La Protection Civile de Paris Seine opère conjointement avec le SAMU 92, la Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris, mais également avec la Préfecture des Hauts-de-Seine et offre au CCAS son expertise et ses compétences dans certains domaines.

En concertation avec le CCAS, la Protection Civile de Levallois peut mettre en place des actions ponctuelles de sensibilisation et d'assistance pour les personnes fragiles, âgées ou isolées. Par ailleurs, les bénévoles de la Protection Civile peuvent effectuer des maraudes sur la commune de Levallois à la rencontre des personnes sans domicile fixe.

Les engagements concernent les actions : en cas de déclenchement des dispositifs Canicule ou Grand Froid, et de crise lors d'événements majeurs sur le territoire communal.

Ce partenariat entre la Protection Civile Paris Seine et le CCAS de Levallois est acté par une nouvelle convention.

Monsieur Guimard, en sa qualité de représentant de la Protection Civile indique être ravi de collaborer avec le CCAS de Levallois.

Madame Rouchon indique également sa satisfaction de poursuivre sa collaboration avec eux et propose de passer au vote de la délibération qui a pour objet l'approbation de la convention.

Approuvée à l'unanimité.

8 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION DELTA 7

Madame Rouchon informe que dans le contexte de l'aide aux seniors, le CCAS et l'Association Delta 7 ont pour objectif de renforcer leurs initiatives, en particulier celles liées au soutien des aidants.

En effet, le maintien à domicile des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'autres maladies neuro dégénératives, peu importe leur âge, et particulièrement au cours du vieillissement, est généralement assuré par la présence de proches aidants. Leur épuisement conduit fréquemment à des crises et engendre des admissions à l'hôpital.

Delta 7 offre plusieurs formes de soutien selon les besoins des aidants, en individuel ou en groupe, seul ou avec son proche, via ses Plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants.

De nombreux aidants se présentent au CCAS pour recevoir un soutien concernant leur propre situation et celle de leur proche. La coordinatrice gériatrique répond aux premières interrogations et, si nécessaire, les dirige vers la Plateforme d'accompagnement et de répit aux aidants, qui offre des conférences, des ateliers, des visites et des permanences d'écoute.



Ce partenariat entre le CCAS de Levallois et l'Association Delta 7 est acté par une convention. En réponse à Monsieur Nouguier, l'Administration informe que le CCAS a mis en place un service de permanence en collaboration avec cette association, financée par la Conférence des financeurs. C'est entièrement gratuit pour le CCAS et les usagers. Ces permanences ont été instaurées en 2022 et se tiennent une fois par mois sur rendez-vous, principalement pour soutenir les aidants. Il n'y avait pas d'accord établi. L'association, tout comme d'autres CCAS, a exprimé le souhait de se conventionner en raison de l'activité croissante. Par exemple, en 2024, l'association a accompagné 74 aidants levalloisiens. Leur action peut concerner également des sessions d'écoute, des ateliers collectifs. Le CCAS leur fournit un espace de bureau pour tenir leur permanence chaque mois.

Après avoir entendu les explications, Madame Rouchon propose de passer au vote de la délibération qui a pour objet d'approuver la convention avec l'association DELTA 7.

Approuvée à l'unanimité.

À la fin de l'ordre du jour, des renseignements complémentaires concernant l'activité du CCAS sont communiqués.

Madame Rouchon leur rappelle les dates des prochains Conseils d'Administration :

- Le lundi 24 novembre 2025 à 18h30 dans la salle Aristide Briand.
- Le mercredi 17 décembre 2025 18 h. Concernant cette réunion, Madame Rouchon les informe de l'absence de disponibilité des salles en mairie et propose, avec l'accord général, l'option de tenir la réunion dans les bureaux du CCAS. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les Administrateurs. Madame Rouchon les remercie.

Par ailleurs, Madame Rouchon les informe que, tout comme l'année dernière, l'administration leur transmettra bientôt un courriel les invitant à proposer deux associations œuvrant sur le territoire communal, une pour le présent du 14 juillet et une pour celui de Noël 2026, permettant aux seniors qui souhaitent renoncer à leur présent de faire un don aux deux associations qui seront retenues. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

De plus, Madame Rouchon les informe de la

- ✓ Remise de deux médailles de centenaire en septembre à des résidents de l'EHPAD les Marronniers et
- ✓ De prochaines réunions publiques d'information
 - le mercredi 1^{er} octobre 2025 : La **CPTS** de Levallois organise une journée « **CAP AUTONOMIE** » qui se tiendra à l'EHPAD des Marronniers à destination de tous les Levalloisiens. Le thème de la journée concerne principalement la prévention des chutes avec une présentation des dispositifs par des professionnels et aides au maintien à domicile.
 - les vendredis 14 et samedi 15 novembre 2025 : la **résidence Domitys** organise un « **Forum Santé Séniors** » ouvert à tous les Levalloisiens. (Thèmes : santé, social, droits, loisirs).

À l'issue de la réunion, Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence,

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 19h.



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS